Conditions au 01/02/2025

Logis Tournaisien
Avenue des Bouleaux, 75b
7500 TOURNAI
Tél. : 069/22.27.41
Fax : 069/36.29.01

Location/vente chauffe-bain

CONDITIONS DE VENTE DE CHAUFFE-BAINS ELECTRIQUES OU GAZ NATUREL

⇨ Installation **SANS** Pose :

Chauffe-bain	Prix	Pieds	Acompte	Solde mensuel
Renova 100 L – 220/380	480,00 €	80,00 €	120,00 € / 200,00 €	5 x 72,00 €
Renova 150 L – 220/380	520,00 €	80,00 €	120,00 € / 200,00 €	5 x 80,00 €

⇨ Installation **AVEC** Pose :

Chauffe-bain	Prix	Pieds	Acompte	Solde mensuel
Renova 100 L – 220/380	620,00 €	80,00 €	150,00 € / 230,00 €	10 x 47,00 €
Renova 150 L – 220/380	660,00 €	80,00 €	150,00 € / 230,00 €	10 x 51,00 €
Vaillant MAC14 GAZ	900,00 €	-	200,00 €	10 x 70,00 €
Renova 10 L – 2 KW	230,00 €	-	80,00 €	5 x 30,00 €

PAS **DE CHAUFFE – BAIN** DE PLUS DE 100 L DANS LES APPARTEMENTS RES.CARBONNELLE

Garantie – Dépannage

⇨ Chauffe-bains électriques 220/380 : pour la cuve 5 ans - autres parties 2 ans
N.B. : le groupe de sécurité doit être en bon état de fonctionnement pour que la garantie puisse jouer (à faire fonctionner chaque mois).
⇨ 10 L : 2 ans sur la partie électrique et 3 ans sur la cuve.
⇨ Chauffe-bain gaz : 1 an

Pour tout dépannage : 1. ***Pour tout appareil sous garantie***, excepté Vaillant, nous vous indiquons les coordonnées du service compétent,

RENOVA BULEX – Golden Hopestraat, 15 à 1620 Drogenbos – Tél. : 02/431.80.00

2. Pour tout appareil dont le délai ***de garantie est expiré***, vous pouvez contacter toute entreprise spécialisée, et ce, **A VOS FRAIS**.

En cas de paiement par virement bancaire, veuillez verser le montant de l'acompte sur le compte ***BE56 0910 2227 7188*** *– GKCCBEBB avec en communication* ***le nom + le numéro du locataire + le type d'appareil.***

N° locataire 2711-05
N° bon :

Contrat de location / vente :

Entre 1. Le Logis Tournaisien représenté par Monsieur Devrim GUMUS, Directeur-Gérant
et 2. Monsieur - Madame Dezwarte Kevin occupant l'habitation sise à Résidence du Vert Bocage 86 7540 Kain
Tél : 0456 92 12 78

a été convenu ce qui suit :

Art 1 : La seconde partie après avoir pris connaissance des conditions ci-dessus opte pour un appareil de marque : Renora d'une capacité de 150 L AVEC ou ~~SANS~~ pose. (* biffer la mention inut

Art 2 : Le montant à payer au Logis Tournaisien est donc de 660 € à la signature du présent contrat et le solde en 10 versements de 27 € dès la pose de l'appareil. Le transfert de propriété n'est effectif qu'après le dernier paiement. ***En cas de non-paiement d'une mensualité, le solde est immédiatement exigible sans mise en demeure.***

Art 3 : L'expédition du bon de garantie remis avec l'appareil incombe au locataire. L'entretien et la réparation de chacun de ces appareils incombent intégralement à la seconde partie dès le jour de la livraison.

Art 4 : En cas de départ, le locataire peut revendre l'appareil à son remplaçant étant entendu que le montant maximum de vente ne peut dépasser, le prix de vente initial diminué de 1/60ème par mois.

Dressé à TOURNAI, (en deux exemplaires) le 30 / 10 /2026

Pour le Logis Tournaisien,
Reçu acompte, la somme de.....
.....(.....€)

Signature,

Le Locataire,

Signature,

